

COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET
SEANCE 25 MARS 2010

Présents : Mmes MM. CHANIER, GAGNEPAIN, LOT, MICHARD, BATISSE, BONNICHON, BOUVIER, COSSIAUX, DE LOUVIGNY, DUFFAULT, LUNEAU, MERITET,

Absents excusés : V. DAFFY, J. DEBODARD, L.FONTVIEILLE

Absents non excusés :

Monsieur Jean-Pierre MICHARD est nommé secrétaire de séance.

COMPTES DE GESTION 2009

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes de gestion 2009 dressés par Mme le Receveur de Commentry qui donnent les mêmes résultats que les comptes administratifs.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT

Fonctionnement :

Dépenses : Réalisé : 96 927.27 €

Recettes : Réalisé : 96 927.27 €

Investissement :

Dépenses : Réalisé : 96 913.83 €

Recettes : Réalisé : 96 913.83 €

Résultat de clôture de l'exercice : 0.00 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement :

Dépenses : Réalisé : 31 973.20 €

Recettes : Réalisé : 39 743.39 €

Investissement :

Dépenses : Réalisé : 26 183.90 €

Reste à réaliser : 11 000.00 €

Recettes : Réalisé : 38 176.06 €

Reste à réaliser : 0.00 €

Investissement : 992.16 €

Fonctionnement : 7 770.19 €

Résultat global : 8 762.35 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement :

Dépenses : Réalisé : 499 481.69 €

Recettes : Réalisé : 873 940.51 €

Investissement :

Dépenses : Réalisé : 202 801.67 €

Reste à réaliser : 310 587.00 €

Recettes : Réalisé : 153 844.08 €

Reste à réaliser : 106 565.00 €

Résultat de clôture de l'exercice : 121 479.23 €

Investissement : -48 957.59 €

Fonctionnement : 170 436.82 €

Résultat global : 121 479.23 €

TAXE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après délibération,

- décide modifier le taux de la taxe d'assainissement pour 2010 qui passe à 1.10 € le m³ d'eau consommée.
- fixe à 33.00 € la participation réclamée par personne pour les foyers raccordés au réseau assainissement et utilisant un puits.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Budget assainissement :

Il s'équilibre à la somme de :

- 40 418.19 € en section d'exploitation
- 61 727.16 € en section d'investissement

Budget communal :

Il s'équilibre à la somme de :

- 723 510.00 € en section de fonctionnement
- 1 468 429.72 € en section d'investissement

DOTATION ANNUELLE DE SOLIDARITE POUR LES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE (FONDS 1) DU CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER

Le conseil municipal décide d'affecter la dotation fonds 1 du Conseil Général de l'année 2010 d'un montant de 8 467.00 € aux programmes d'investissements suivants :

- Travaux de voirie : 27 591.97 € HT
- Ravalement de façade église : 6 570.00 €
- Ravalement de façade logement école : 5 057.50 € HT

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ECOLE MATERNELLE

Par délibération du 13 janvier 2010, le conseil municipal approuvait le projet de transfert de l'école primaire élémentaire sur le site de la médiathèque et de l'école maternelle.

Une consultation par avis d'appel à candidatures, ayant pour objet la délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette nouvelle construction, a été lancée le 2 février 2010.

Les organismes ayant répondu à l'appel d'offre sont :

- l'OPAC de Commentry,
- SOMIVAL de Clermont Ferrand, Puy de Dôme
- Groupe CRX AMO de Riom, Puy de Dôme

Suite à l'analyse des offres, le conseil municipal décide de retenir l'OPAC de Commentry pour la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée et autorise le maire à signer la convention de mandat donnant délégation de maîtrise d'ouvrage à l'OPAC de Commentry.

La rémunération de l'OPAC serait calculée de la manière suivante:

- Taux de rémunération: 3.60 % du montant HT des travaux et honoraires divers autres que ceux de l'OPAC pour l'exécution de la mission,
- Base de rémunération estimée à: 678 571.43 € HT,
- Montant prévisionnel de rémunération: 24 428.57 € HT.